

**Arrêté du Gouvernement de la Communauté française
renouvelant un mandat d'inspecteur en charge de la
coordination du service de l'inspection de l'enseignement
fondamental**

A.Gt 24-01-2018

M.B. 01-03-2018

LE GOUVERNEMENT DE LA COMMUNAUTE FRANÇAISE,

Vu le décret du 8 mars 2007 relatif au service général de l'inspection, au service de conseil et de soutien pédagogiques de l'enseignement organisé par la Communauté française, aux cellules de conseil et de soutien pédagogiques de l'enseignement subventionné par la Communauté française et aux statuts des membres du personnel du service général de l'inspection et des conseillers pédagogiques, notamment l'article 65, § 4;

Considérant la proposition de l'Inspecteur général coordonnateur de renouveler le mandat de Monsieur Guy LORQUET, Inspecteur chargé de la coordination pour le Service de l'inspection de l'enseignement fondamental, désigné depuis le 1^{er} janvier 2013;

Considérant le rapport d'évaluation favorable, se référant aux missions effectuées depuis l'entrée en fonction de l'agent, réalisé le 21 novembre 2017, par l'Inspecteur général coordonnateur;

Sur la proposition de la Ministre de l'Education;

Après délibération,

Arrête :

Article 1^{er}. - En vertu du décret du 8 mars 2007 relatif au Service général de l'inspection, au Service de conseil et de soutien pédagogiques de l'enseignement organisé par la Communauté française, aux cellules de conseil et de soutien pédagogiques de l'enseignement subventionné par la Communauté française et aux statuts des membres du personnel du Service général de l'inspection et des conseillers pédagogiques, le mandat d'inspecteur en charge de la coordination du service de l'inspection de l'enseignement fondamental est conféré, pour une période de cinq ans renouvelable, à M. Guy LORQUET.

Article 2. - Le présent arrêté produit ses effets le 1^{er} janvier 2018.

Bruxelles, le 24 janvier 2018.

Pour le Gouvernement de la Communauté française :

Le Ministre-Président,

R. DEMOTTE

La Ministre de l'Education,

M.-M. SCHYNS